



AR Prefecture

005-200034502-20250626-2025_045-DE
Reçu le 10/07/2025

EN CHAMPSAUR

Extrait du registre des
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du vingt juin deux mille vingt-cinq sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 14

Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Dominique GOURY, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Virginie LE TOUMELIN, M. Bruno SEBBAN.

Etaient absents : 5

Mme Aurélie DESSEIN, M. Frédéric GAILLAND, Mme Nathalie LAJKO, Mme Nelly MARY et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents et représentés : 3

Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, Mme Emmanuelle PELLEGRIN ayant donné pouvoir à M. Mickaël GAUME et M. Frédéric GAILLAND ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie GUEYDAN.

A été nommée Secrétaire de Séance : M. Mickaël GAUME.

Décision modificative 2025 n°1 – Budget eau et assainissement

Monsieur le Maire

Rappelle que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 février 2025 portant vote du budget primitif afférent à l'exercice 2025,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements du budget eau et assainissement (M49) de la commune sur l'exercice 2025,



AR Prefecture

005-200034502-20250626-2025_045-DE
Reçu le 10/07/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Autoriser la décision modificative suivante :

| Sens | Section | Chapitre | Article | Opération | Libellé | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|----------------|----------|---------|-----------|--|------------|------------|
| Dépense | Fonctionnement | 65 | 6541 | | Créances admises en non valeur | 20 000,00 | |
| Dépense | Fonctionnement | 023 | | | Virement à la section d'investissement | -20 000,00 | |
| Section de fonctionnement | | | | | | 0,00 | 0,00 |
| Dépense | Investissement | 21 | 21561 | | Service de distribution d'eau | -20 000,00 | |
| Recette | Investissement | 021 | | | Virement de la section de fonctionnement | | -20 000,00 |
| Section d'investissement | | | | | | -20 000,00 | -20 000,00 |

| | | | |
|-----------------------|----|--------------|----|
| Membres en exercice : | 19 | Pour : | 17 |
| Membres présents : | 14 | Abstention : | 0 |
| Membres représentés : | 3 | Contre : | 0 |

Transmis en Préfecture le : **10 JUIL. 2025**
Affiché ou publié le : **30 JUIN 2025**

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2025
Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK